



VILLE

D'AVESNES LES AUBERT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Le trente juin deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 juin 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C PAVAU, J. MERCIER, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, R. CHATELAIN, T. SANTER.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. R. TESSON à G. BACQUET, E. PARENT à L. MAILLARD, A. SORREAU à D. GERNEZ, J-M BERNIER à M. THERY, M-P BEAUVOIS à A. BASQUIN, L. MONTEIRO LOPES (arrivée à 18 h 50, n'a pas participé au vote pour le point 1 ; a participé au vote pour les points 2 et 3) à F. BOZION.

Etait absente : Mme I. SAKALOWSKI.

Secrétaire de séance : M. F. LEDUCQ.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Frédéric LEDUCQ a été nommé secrétaire de séance **à l'unanimité.**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 09 Juin 2017 a été adopté **à l'unanimité.**

N° 1 - ÉLECTION DES SÉNATEURS DU 24 SEPTEMBRE 2017 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par circulaire en date du 12 Juin 2017, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a décidé que la désignation des délégués et suppléants appelés à élire les sénateurs le 24 septembre prochain devait se dérouler le vendredi 30 juin 2017.

A cet effet, le Conseil Municipal est appelé à désigner 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

A l'issue du scrutin et des opérations de vote qui se sont déroulés lors de cette séance selon les règles prévues au Code Electoral, sont élus :

Titulaires :

- 1. M. BASQUIN Alexandre	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 2. Mme TESSON Roselyne	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 3. M. BACQUET Georges	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 4. Mme PORTIER Carole	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 5. M. MAILLARD Laurent	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 6. Mme BOZION Françoise	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 7. M. PAVAUX Jean-Claude	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 8. Mme SORREAUX Annie	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 9. M. HERBIN Jean-Baptiste	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 10. Mme LESAGE Denise	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 11. M. THERY Mathieu	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 12. Mme GERNEZ Dominique	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 13. M. CHATELAIN Rodolphe	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 14. Mme BERNIER Jeanne-Marie	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 15. M. SANTER Thierry	Liste AVESNES-LES-AUBERT

Suppléants :

- 1. Mme BEAUVOIS Marie-Paule	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 2. M. MERCIER Jacques	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 3. Mme MOREAU Claudine	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 4. M. WAXIN Vincent	Liste AVESNES-LES-AUBERT
- 5. Mme SAKALOWSKI Isabelle	Liste AVESNES-LES-AUBERT

N° 2 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE À UNE NOUVELLE REPRÉSENTATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

Monsieur le Maire indique que, suite à l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Troisvilles, l'arrêté préfectoral du 29 mai 2017 a modifié le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Cette recomposition entraine une nouvelle détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et une nouvelle représentation pour les communes membres.

La commune d'Avesnes-les-Aubert disposera de 3 sièges de conseiller communautaire, soit 1 siège de moins.

L'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires. Les sièges des conseillers communautaires ne sont pas maintenus.

Le Conseil Municipal doit élire les nouveaux conseillers communautaires. Ces nouveaux conseillers sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Les listes et résultats des élections municipales et communautaires de 2014 ne sont pas pris en compte. Il s'agit d'une élection au sein du Conseil Municipal totalement indépendante.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2017 portant modification du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis ;

Vu l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune d'Avesnes-les-Aubert dispose de 4 sièges de conseiller communautaire et perd 1 siège ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à de nouvelles élections pour élire les conseillers communautaires ;

Considérant que les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Liste AVESNES AU CŒUR

1 - Alexandre BASQUIN

2 – Denise LESAGE

3 – Vincent WAXIN

Le Conseil Municipal procède à ces élections et désigne comme conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis :

Liste AVESNES AU CŒUR

1 - Alexandre BASQUIN

2 – Denise LESAGE

3 – Vincent WAXIN

<p align="center">N° 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE DÉCRET N° 2016-1884 DU 26 DÉCEMBRE 2016</p>

Il est rappelé à l'Assemblée que la Municipalité d'Avesnes-les-Aubert œuvre résolument depuis quelque temps avec les services de la Gendarmerie Nationale afin de créer toutes les conditions favorables à l'accueil d'une nouvelle unité de gendarmerie sur le territoire communal.

Pour ce faire, de nombreux contacts ont été entretenus et à ce jour, un organisme d'habitations à loyer modéré (H.L.M.) la société PARTENORD HABITAT a manifesté son intérêt à porter le projet.

Conformément aux dispositions du Décret n° 2016-1884 du 26 Décembre 2016, la Commune peut accompagner ce projet en garantissant le ou les emprunts contractés par cet organisme d'H.L.M. qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Compte tenu de l'importance de ce projet d'envergure pour notre Commune, il est proposé au Conseil Municipal de respecter les conditions du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016.

Bien entendu, si le projet est retenu au niveau national et dès que le montant du projet de l'emprunt dudit projet sera connu, le Conseil Municipal devra de nouveau délibérer en rappelant que, conformément au droit, la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement et que cet emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette position de principe et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires qui y sont liées.

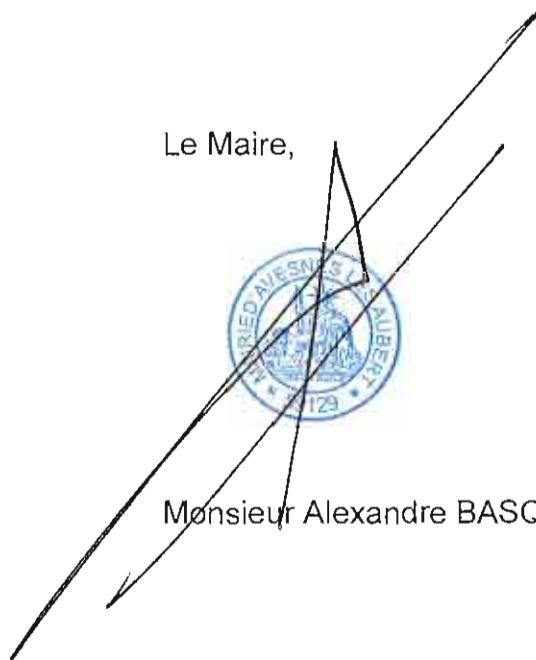
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 19 heures 35.

Le Secrétaire de séance,

A blue circular official stamp is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text "Mairie de Saint-Amand" and the year "1812".

Monsieur Frédéric LEDUCQ

Le Maire,

A blue circular official stamp is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text "Mairie de Saint-Amand" and the year "1812".

Monsieur Alexandre BASQUIN